



procédure civile pour achat d'un véhicule volé

Par **Pam**, le **20/03/2012** à **09:44**

Bonjour

Voilà ma requête dans les détails les plus explicites possibles.

Il y a 5 ans nous avons donné en reprise un véhicule suite à l'achat dans un garage. Le garage a revendu ce véhicule à un autre garage qui celui-ci l'a revendu à un particulier. Après un problème technique le particulier l'a emmené en réparation dans un garage de proximité et là surprise on lui dit que le véhicule ne peut être réparé (problème de clé électronique) il a été volé. Le particulier porte plainte au civil contre le garage qui lui a vendu, le garage porte plainte contre le garage qui nous l'avait repris et nous, nous portons plainte contre la personne qui nous l'avait vendu. La personne qui nous l'a vendu porte à son tour plainte mais apprend que celui-ci est incarcéré que le véhicule ne lui appartenait pas qu'il l'a vendu pour quelqu'un d'autre qui à ce jour est introuvable. Notre inquiétude est que la personne qui nous l'a vendu est insolvable. Je voudrais savoir si de ce fait, nous allons payer les conséquences même si nous sommes également victime. Que devons faire ? Nous ne voulons pas payer tout ce que cela inclut à ce jour : les frais des avocats le remboursement du véhicule avec des frais supplémentaires. Devons nous porter cette affaire en correctionnelle car il paraît qu'en tribunal civil c'est particulier.

Je vous remercie de votre réponse qui sera certainement très précieuse dans nos prochaines démarches.